

Bruxelles, le 15 septembre 2026
(OR. en)

12852/26
COR 1
OJ CRP1 32

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

16 septembre 2026 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point suivant est retiré:

Points sans débat (I)

Affaires institutionnelles

Questions écrites

5. Réponses à des questions avec demande de réponse écrite
soumises au Conseil par des membres du Parlement européen
Adoption par procédure de silence



- a) Georgiana Teodorescu (ECR)
Justification du recours à une procédure écrite pour la plus
importante transaction commerciale de l'histoire de l'UE
au niveau du Conseil

11689/26



Procédure de silence (article 12, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)